

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Malenfant](#)

<https://www.cadre21.org/membres/42e3c22427f2afec0b7229b3>

Date d'obtention : 2020-09-18 17:50:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'avais déjà reçu cette formation, mais il est pertinent de revoir la méthode pour la garder fraîche en tête afin d'intervenir adéquatement dans ces situations.

L'importance de distinguer les gestes malveillants de ceux posés par impulsivité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous appliquons déjà le protocole dans notre milieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire une bonne évaluation de la situation pour intervenir selon les principes de la méthode Sexto en prenant le temps de faire une bonne analyse et d'être à l'écoute.

Garder en tête que l'école est un milieu d'éducation où les élèves ont beaucoup à apprendre en matière d'utilisation de la technologie (en lien avec les situations de gestes impulsifs).

Prendre soin de la victime et être sensible aux impacts divers que cette situation peut avoir sur elle.